

Les mythes concernant le langage et les langues relèvent à l'évidence d'un autre registre que celui qui gouverne les traditions métalinguistiques explicites. On aurait bien tort toutefois d'opposer frontalement ces représentations mythiques (immémoriales) du passé à des représentations rationnelles anciennes qui seraient nées en une seule fois : la rationalité des traditions grammaticales n'est pas un état, mais plutôt un processus dont les allures ont varié dans le temps et dont les causes se sont réparties selon une logique qui ne tient en rien à une sorte de « révélation » rationnelle (l'équivalent laïcisé de la révélation divine).

C'est sur le long terme et dans les transferts de connaissances de cultures à cultures, c'est dans des régimes d'historicité variables dont ne rend compte aucune chronologie paisible et régulière que quelque chose comme une connaissance du langage et des langues se fait jour progressivement et laborieusement à travers des cultures langagières diverses et multiformes.

III

NAISSANCE DES PROBLÉMATIQUES

14

Comment naît la réflexion sur le langage en Grèce ancienne ?

Deux choses à souligner pour commencer : 1) il n'y a pas de mythe ancien de la création ou de la donation du langage dans le monde grec, ni de dieu tutélaire, analogues à ce que sont respectivement pour le feu Prométhée et Héphaestos ; 2) il existe un rite familial qui constitue en quelque sorte le noyau anthropologique à partir duquel vont se nouer certaines problématiques, et par suite s'édifier des savoirs : la donation par le père à l'enfant nouveau-né d'un nom « parlant », adapté à la situation actuelle ou rêvée. Le nom (ici le nom propre) a donc une cause. Bien entendu le schéma causal peut être retourné en schéma explicatif.

On peut commencer l'enquête en recueillant les premières formes sous lesquelles se manifeste un intérêt pour la langue, le langage, ses manifestations sous la forme de discours. On note par exemple que les jugements sur les qualités du discours abondent chez les poètes de la période archaïque. Elles sont fréquentes chez Homère, sous la forme d'images qui qualifient le discours en tant qu'il recèle un pouvoir : celui de séduire, convaincre, agir sur autrui, tromper éventuellement. C'est une des caractéristiques d'Ulysse : « Quand sa grande voix sortait de sa poitrine et lançait des paroles semblables aux flocons de la neige d'hiver, aucun mortel ne pouvait alors disputer contre Ulysse » (*Iliade*, 3, 213 ; cité par Desbordes, 1989 : 154).

On trouve aussi souvent des passages qui se présentent comme l'explication d'un nom, généralement un nom propre, celui d'un dieu, ou d'un héros. La séquence explicative du nom, proto-

typiquement « Il eut tel nom parce que... » est une formule poétique bien attestée.

La préhistoire de la pensée linguistique dans le monde grec se déroule suivant deux lignes de force : 1) le développement d'idées sur le sens des mots à partir d'une réflexion sur le nom propre, puis sur le nom commun et le mot ; 2) le passage d'une vue globale sur le discours appréhendé dans ses qualités, à son *analyse*, c'est-à-dire à l'identification des éléments qui le composent. Ce développement est parcouru par deux questions essentielles : la question de la dénomination ; celle du rapport du langage à la réalité.

Au départ, l'imposition des noms : on part de la spéculation théologique sur les noms des dieux. Se fait jour l'idée d'une « imposition » des noms par un ou des *onomathèïes* (litt. « poseurs de noms ») inspirés. Ensuite on passe à la discussion sur la conformité des noms à ce qu'ils dénomment.

Le langage est d'abord perçu comme une *nomenclature* avec une fonction sémantique de référence et le lexique est conçu comme un ensemble d'*onomata* : noms-étiquettes s'appliquant à des « choses » de toute nature.

Au départ donc, tout nom vient d'un baptême et la question essentielle, c'est l'explication des noms (Gambarara, 1989 : 81) : on en trouve trace chez Homère (IX^e s. a. C.), Hésiode (VII^e s. a. C.) qui apparaissent « comme connaisseurs et presque comme auteurs des noms divins » (*ibid.* : 82). Puis se fait jour l'idée que peut-être le dieu a existé avant son nom, puisqu'il est immortel, et que ce sont les noms, et pas les dieux, qui naissent ; de même, on se rend compte que plusieurs noms peuvent s'appliquer à un même dieu. On suppose donc que des êtres intermédiaires entre les dieux et les hommes ont « im-posé » (en grec le verbe *tithēmi* « je pose ») Les noms aux dieux. Dans ce cadre, Orphée, dieu de la musique, ou le philosophe Pythagore, apparaissent comme de grands bapsizeurs (*ibid.* : 84).

Se développe assez tôt une réflexion, dans de nombreuses écoles philosophiques, sur une question qui se formule alors comme celle de l'origine des noms (on en trouve des traces dans les poèmes orphiques, chez les pythagoriciens...).

Deux thèses principales s'affrontent, incarnées par Pythagore et Démocrite, et qu'on peut reconstituer à partir du commentaire

de Proclus sur le *Cratyle* de Platon (chapitre 16) (Baratin et Perrilli, 2006).

Pythagore propose une théorie arithmétique de la voix pensée pour elle-même, sans fonction symbolique ; il ne s'agit que de trouver la structure. La création des noms vient en second après le nombre dans l'ordre de la sagesse : « Comme on demandait à Pythagore : "Quel est le plus sage des êtres" », il répondit : « "Le nombre". "Qui est le second dans l'ordre de la sagesse ?" – "Celui qui a appliqué les noms aux choses." » La création des noms n'appartient pas au premier venu, mais à celui qui peut percevoir l'intellect et la nature des êtres. Les noms sont donc bien « posés » (cf. *thesis*) sur les choses, mais ils ont un caractère naturel, car cette imposition est conforme à leur nature (cf. *phusis*) (Gambarara, 1996 : 764). À partir de là, les pythagoriciens développent un naturalisme descriptiviste, tentant de « mesurer » le langage (par exemple la distance entre les voyelles), selon une conception purement numérique.

Pour Démocrite au contraire, la voix (*phōnē*) n'est pas intéressante pour son contenu, mais pour sa fonction symbolique ; elle permet une communication entre les hommes, et Démocrite est le premier à utiliser le terme de *symbolon*, qui désignait en grec un signe de reconnaissance (à l'origine, un objet coupé en deux dont deux hôtes conserveraient une moitié et dont le rapprochement servait à faire se reconnaître les porteurs). De ce fait, les noms ont un caractère conventionnel et Démocrite utilise quatre arguments pour le démontrer : 1) celui de l'homonymie (*polusēmōnē*) : des choses différentes peuvent avoir le même nom, donc les noms n'ont pas un caractère naturel ; 2) celui de l'équivalence (*isorrhōnē*) : des noms différents peuvent correspondre à une seule et même chose et donc être équivalents entre eux, ce qui serait impossible s'ils étaient naturels ; 3) celui du changement (*metathēsis*) des noms : comment a-t-on pu changer le nom d'*Aristoclès* en celui de *Platon* et le nom de *Tyrtaïnos* en celui de *Théophraste*, si les noms ont un caractère naturel ? ; 4) celui de la lacune dans l'analogie (*nōnumōnē*) : si l'on peut dériver *phronēin* (penser) de *phronēsis* (pensée), mais aucun terme de *dikaïosunē* (justice), c'est que les noms sont dus au hasard (*tukhē*), et non à la nature.

15 Que nous apprennent les textes de Platon sur les conceptions du langage dans la Grèce classique ?

Deux dialogues de Platon, le *Cratyle* et *Le Sophiste*, nous apprennent beaucoup de choses sur les conceptions du langage dans la Grèce classique. Et d'abord qu'énormément de gens s'intéressent alors au langage : « Qui se targue d'expliquer les mots au *v^e* siècle avant notre ère à Athènes ? Tout le monde ou presque : sophistes, exégètes religieux, *physiologoi*, interprètes d'Homère, spécialistes de musique et de grammaire » (Dalimier, éd. du *Cratyle*, 1998 : 26). Le texte même du *Sophiste* (253a) atteste qu'il y a déjà des spécialistes de la grammaire : pour étudier le langage, il faut une « technique » (*tekhnē*), autrement dit une « connaissance spéciale », la *grammatikē*.

La question essentielle semble double : le rapport du langage à la réalité et la question de la dénomination. Comme on l'a dit (question 14), le langage, c'est d'abord le nom et sa création par la dénomination. Et parler, c'est d'abord « poser » (*tithenai*, qui sera traduit en latin par (*im*)*ponere*) des noms sur les choses. Le dialogue oppose à Socrate deux personnages qui ont une position radicalement différente sur cet acte fondateur : Hermogène, partisan d'un conventionnalisme extrême, voire « sauvage », et Cratyle, défenseur d'une thèse naturaliste, elle aussi extrémiste dans la mesure où, selon elle, le langage ne peut dire que la vérité (384d, 1998 : 68). Que cachent ces deux mots : conventionnalisme (fondé sur *thēsēi* « par convention ») et naturalisme (fondé sur *phusēi*, « par nature ») ? Le premier, qui renvoie au terme *thesis* « (im)position », de la même racine que le verbe *tithenai* précédemment évoqué, suppose qu'on a collé *arbitrairement* un nom sur une chose. Le second, qui renvoie au terme *phusis* « nature », que l'objet désigné par le nom comporte par lui-même le fondement *naturel* de sa dénomination.

Hermogène va d'emblée très loin en posant que chacun est libre d'assigner un nom à une chose à son gré et de changer quand il le veut cette dénomination : « Quel que soit le nom qu'on assigne à une chose, c'est là le nom correct. Et change-t-on de nom en mettant fin à la première appellation, pour moi le second nom n'est pas moins correct que le premier » (*Cratyle*, 384d).

Socrate montre l'absurdité d'une telle thèse qui, poussée à l'extrême, interdit toute communication, puisque chacun est libre de nommer à sa guise, sans tenir compte des autres, et de changer de dénomination. Il vaut mieux, selon Socrate, admettre qu'« établir un nom n'est pas l'œuvre de n'importe qui, mais d'un fabricant de noms en quelque sorte », un « législateur – de fait l'espèce d'artisan la plus rare au monde » (389a).

La tâche de ce législateur, dont Socrate souligne la rareté, est de savoir « transposer en sons et en syllabes » le nom adapté à chaque chose, et cette opération peut prendre plusieurs formes, à preuve les différentes dénominations selon les langues, mais le résultat restera toujours correct. En même temps, il est difficile de savoir en quoi elle consiste exactement ; Socrate propose l'hypothèse de l'imitation : « Le nom est, selon toute vraisemblance, le produit d'une imitation vocale de l'objet qu'on imite, et nommer, c'est imiter la voix à chaque fois que l'on imite » (423b). Cette hypothèse ne se vérifie pourtant pas, car imiter n'est pas nommer : « Nous serions forcés de reconnaître que ceux qui imitent les brebis, les coqs et autres animaux nomment ce qu'ils imitent » (423c).

« Puisqu'il se trouve que c'est avec des syllabes et des lettres que se fait l'imitation de la réalité » (424b), on ne peut pas faire l'économie d'une analyse des éléments de l'énoncé. Socrate propose alors (424c-425b) le schéma suivant qui reproduit une série d'assemblages successifs : éléments (c'est-à-dire représentation des sons, sur le détail, voir question 23) – syllabe – *ornomata* et *rhēmata* – énoncé (*logos*).

Le dialogue reprend, cette fois-ci, entre Socrate et Cratyle. Ce dernier n'est pas plus raisonnable qu'Hermogène : il n'admet comme noms que les noms correctement établis. Ainsi Hermogène ne s'appelle-t-il pas vraiment « Hermogène » puisqu'il n'est pas « descendant d'Hermès » (Hermogène est connu à Athènes pour ses ennuis d'argent, alors que Hermès est le dieu des commerçants et des voleurs), et c'est un autre qui porte ce nom. Et si, à l'étranger, un homme s'adresse à Cratyle en lui disant « Salut, Hermogène, fils de Smikrion », Cratyle considère non pas qu'il dit faux, mais que, tout simplement, la communication ne passe pas : « À mon avis, Socrate, cet homme ne ferait entendre que de vains sons de voix [...] Je dirais qu'il fait du bruit, cet homme, en s'agitant lui-même comme s'il agitait un objet d'airain en le frappant » (430a).

Quant à la position de Socrate, elle revient à disqualifier les deux thèses l'une par l'autre pour montrer que ni l'une ni l'autre n'est satisfaisante et elle peut être résumée en deux points : 1) les mots ne sont pas informatifs du réel, la connaissance des mots ne permet pas d'accéder à la connaissance des choses ; quelles que soient les hypothèses sur l'origine du langage, on n'accède pas à la connaissance de la réalité ; 2) alors que, pour Cratyle, si un énoncé dit faux, il n'existe pas, Socrate montre qu'on peut parler faux, car, de même qu'on peut mal former les mots, de même on peut construire des énoncés comportant des éléments faux sans que cela remette en cause leur nature d'énoncés : « Admets que le nom [...] est tantôt bien, tantôt mal établi ; ne le force pas à avoir toutes ses lettres pour être parfaitement tel que ce dont il est le nom. Admets même qu'on peut ajouter une lettre qui n'est pas appropriée. Et si tu l'admits pour un nom, admets aussi qu'un énoncé peut s'ajouter dans le discours, sans être approprié aux choses, et que la chose n'en est pas moins nommée et dite [...] » (432d-e).

Comme le *logos* qui contient un élément non approprié n'est pas moins un *logos*, il faut admettre cette conséquence, impossible pour Cratyle, et cruelle pour le philosophe, que l'énoncé peut être faux et dire faux.

Un autre dialogue de Platon est important, car il pose plus nettement encore que le *Cratyle* la question de la constitution de l'énoncé : il s'agit du dialogue intitulé *Le Sophiste*. L'Étranger, qui joue le rôle de Socrate, mais sans en prendre la place, apprend à Théétète que, parmi les lettres, il y en a qui s'harmonisent entre elles, et d'autres non. L'idée importante est celle d'ajustement, d'harmonie (*sun/armoitein* « être en accord » *vs anarmostein* « être en désaccord »). Sur le plan phonique, ce sont les voyelles qui « à la différence des autres, se déplacent, comme un lien (*desmos*), à travers toutes et, par conséquent, sans l'une d'elles, il est impossible que les autres s'accordent les unes aux autres » (*Le Sophiste*, 253a). Et la grammaire est précisément la « technique » qui non seulement analyse, mais aussi permet cette combinatoire.

Passant à un niveau supérieur, celui des *onomaia* (que l'on peut traduire ici par « mots »), l'Étranger pose la question de savoir « si tous s'accordent entre eux, ou s'ils ne le font pas, ou si quelques-uns le font, et d'autres non » (261d).

Si Théétète admet que certains s'accordent, d'autres pas, l'Étranger lui apprend que nous disposons d'un « genre double » (*diton genos*) « pour exprimer la réalité existante par l'intermédiaire de la voix », et ce genre double, c'est d'une part le verbe (*rhemata*) qui est la manifestation (*deïōma*) des actions (*praxeis*), d'autre part le nom (c'est toujours le terme *onoma* qui est utilisé, mais il désigne alors seulement une variété d'*onomaia*, ceux que nous appelons précisément « noms ») qui est « le signe vocal qui est appliqué à ceux qui font (*prattontes*) ces actions » (261e-262a).

De plus, une accumulation de verbes qui désignent les actions, par exemple *batizetai trekhei kateudei* « marche court dort », prononcés à la file, ne fait pas un énoncé, pas plus qu'une accumulation de noms dénommant les agents des actions, par exemple *leōn elaphos hippos* « lion cerf cheval ». Il faut en fait l'union d'un nom et d'un verbe pour faire un énoncé, comme *anthropos mantanei* « l'homme apprend », ou encore *Theaitētos kathehai* « Théétète est assis ». La question qui vient ensuite est de savoir si l'énoncé est vrai : le dernier cité l'est, alors que ne l'est pas le suivant : *Theaitētos, hōi nun egō dialogomai, petetai* « Théétète, avec qui, présentement, je parle, vole (comme un oiseau) » (262b-263a).

Affirmation importante, et novatrice (puisque Théétète s'exclame : *Taut'ouk ematon* « Cela, je ne le savais pas ! »), car d'une part – la chose a été maintes fois observée – elle fige pour toute la tradition occidentale l'opposition entre nom et verbe (même si l'on en redéfinira les deux constituants), d'autre part – et la chose a été moins souvent observée – elle établit comme énoncé de base un énoncé avec sujet animé et un verbe actif, ce qui ne sera pas sans conséquence pour la suite (cf. question 24).

16 Comment la grammaire s'est-elle séparée des disciplines connexes (rhétorique et dialectique) et en quoi est-elle liée à la philologie ?

Les Anciens ont admis d'emblée que le langage pouvait faire l'objet non pas d'une seule science, mais de plusieurs : « L'Antiquité classique a eu un intérêt constant et profond pour le langage. Les Anciens ont eu des "idées" sur le langage, mais plus encore ils en

ont fait un objet de science, ou plutôt de sciences, car (c'est un point important) ils ont admis que ce phénomène pouvait être envisagé de plusieurs points de vue donnant lieu à des disciplines différentes » (Desbordes, 1989 : 149).

Au départ, il n'y a pas de réflexion sur la langue elle-même. Ainsi, chez les Grecs, le langage est-il analysé selon deux axes : 1) dans son rapport aux choses dont il parle : « interrogation sur la possibilité, pour un énoncé, d'exprimer ou de transmettre la réalité » (Desbordes, 1995 : 126) ; 2) dans son rapport aux auditeurs auxquels il s'adresse : agir sur l'auditeur, technique de la parole persuasive (la rhétorique).

Les textes qui nous parlent du langage sont nombreux et ont fait l'objet de nombreuses études philologiques. On en découvrira peut-être quelques autres (par exemple papyrus), mais sans doute pas beaucoup. On a l'essentiel. Dans ce long laps de temps, il y a des lacunes : ainsi dans la période qui va de la mort d'Aristote (en 322 a.C.) à l'auteur anonyme de la *Rhétorique à Herennius* (ca 80 p.C.), on n'a pratiquement que des fragments, alors que c'est une période capitale pour l'histoire des idées sur le langage (élaboration de la logique stoïcienne, de la grammaire alexandrine). La production est pour l'essentiel donnée par les écoles philosophiques, « avec une tendance, accentuée au fil du temps, à la répétition, l'unification et la simplification » (Desbordes 1989 : 150). Le résultat est la disparition des œuvres qui ne sont pas adaptées au cadre scolaire (par exemple Varron chez les Romains, voir question 20). Autre caractéristique de ces textes : ils présentent une grosse unité entre grec et latin, du fait d'une « hellénisation rapide, massive et largement valorisée » (*ibid.*) à Rome. Un problème posé par ces textes est qu'on a tendance à les aborder au travers de nos propres divisions scientifiques, alors que leur organisation interne est autre.

Quelles sont les disciplines ayant trait au langage reconnues par les Anciens ? Il y en a trois : 1) la *dialectique*, qui traite des énoncés dans leur rapport aux objets qu'ils sont censés représenter et entend permettre de distinguer le *vrai* et le *faux* ; 2) la *rhétorique* qui étudie les moyens de persuasion par la parole et envisage dans les énoncés les effets qu'ils sont susceptibles de produire sur les auditeurs ; 3) la *grammaire* qui est la science des énoncés en eux-mêmes, à la fois connaissance des contenus et analyse des éléments d'expression (*ibid.*).

Mais avant ça, on trouve des réflexions de type métalinguistique (qui parle par le langage du langage) dans de nombreux textes divers :

1) qui ont deux objets : la parole (le discours), comme ce que dit effectivement une personne donnée et le nom, conçu d'abord comme nom propre d'individu ;

2) qui ont deux formes : des jugements et commentaires sur le discours d'autrui ; l'explication des noms (étymologie).

La question historique que nous proposons d'aborder maintenant est celle de l'autonomisation de la grammaire comme discipline. Les textes que nous avons évoqués comme étant à l'origine de la tradition grammaticale occidentale (question 15) ne sont pas des grammaires. La question peut donc être formulée ainsi : quand apparaissent les premiers textes que l'on peut considérer comme des grammaires ? Comment la discipline « grammaire » s'est-elle séparée des disciplines connexes qui s'intéressent au discours, ou au langage ? Il n'y a rien de nécessaire dans le processus de l'autonomisation de la grammaire comme discipline. C'est là le produit d'une histoire que l'on peut envisager sous deux angles : 1) celui de l'histoire des savoirs, des noyaux de connaissances, des concepts qui s'édifient à partir du schéma embryonnaire dont nous venons d'observer la constitution ; 2) celui des conditions socio-historiques qui déterminent de façon externe ce processus. Dans les deux cas nous nous bornerons à donner quelques repères qui pourront être approfondis par les lectures complémentaires données en bibliographie.

Le processus d'autonomisation de la grammaire est évidemment lié à celui de l'autonomisation des disciplines voisines. Nous considérerons rapidement un exemple, la rhétorique (on pourrait envisager aussi la dialectique), avant de voir comment la philologie a favorisé l'éclosion et l'épanouissement des études grammaticales.

La rhétorique est sans doute une des disciplines du langage les plus anciennes. Son apparition est, comme on sait, liée à l'existence du régime démocratique qui se met en place dans les cités grecques à partir de la fin du VI^e siècle a.C. Le modèle d'organisation politique est en effet caractérisé dans les cités grecques par le droit égal pour tous à la parole publique. Mais un constat a dû s'imposer assez vite : tous les discours ne sont pas équivalents ; certains sont plus efficaces que d'autres, emportent l'adhésion plus

sûrement, ou séduisent davantage. Or, cela n'est pas nécessairement lié à leur rapport à la réalité, et au vrai (d'où la question dont nous parlions plus haut). Il ne faut pas oublier, à cet égard, qu'il n'y a pas de vérité révélée dans le monde grec. La vérité ne dépend pas de l'autorité d'un texte, encore moins de sa lecture autorisée par une église ; elle ne dépend pas non plus de celui qui l'énonce, mais seulement, donc, de la conformité du discours au réel.

L'idée est donc venue assez vite qu'il était possible d'observer et de lister les moyens que mettent en œuvre les discours les plus convaincants et les plus séduisants. Les premières *tekhnai* (les premiers traités) ne sont pas autre chose que des sortes d'inventaires rationalisés de moyens, de preuves, de ressources des séductions du discours. La discipline qui se constitue ainsi, on le voit, à partir d'une *pratique*, a ses spécialistes, qui l'enseignent en allant de cité en cité, se faisant fort d'enseigner l'art de parler de n'importe quel sujet à quiconque peut payer. Cette réduction de l'art de parler à une simple technique, indépendamment de la prise en compte du contenu, n'est pas étrangère à la mauvaise réputation qui s'est attachée durablement à ces experts de l'art de convaincre, les sophistes.

Le temps de la théorisation vient un peu plus tard avec Aristote (*Rhétorique*) qui propose de dépasser le stade de la simple description des mécanismes efficaces et d'en venir à l'examen des principes de leur efficacité. Le résultat, comme on sait, est la découverte que tous les arguments se laissent ramener à une même forme : le syllogisme, qui formalise les conditions de la déduction valide d'une proposition à partir de deux propositions admises.

La naissance d'un enseignement spécifique de la grammaire est liée à l'apprentissage de la lecture. Le grammairien enseigne à reconnaître les caractères (*grammata*) et à les assembler en unités plus étendues (syllabes, mots, puis énoncé complet), dans le contexte spécifique de la *scriptio continua* ; le texte écrit dans l'Antiquité grecque se présente en effet sous la forme d'une série de lettres sans signe de ponctuation ni espace pour séparer les mots. La discipline va se trouver modifiée dans son contenu et ses objets sous l'influence de ce rapport au texte dont elle n'est d'abord que le moment préparatoire.

La création de la grande bibliothèque d'Alexandrie au III^e siècle a.C. sous l'impulsion initiale de Ptolémée I^{er} aboutit à faire converger vers ce nouveau centre de culture et d'activité intel-

lectuelle non seulement un exemplaire de tous les ouvrages dignes d'intérêt produits dans toutes les langues, mais une population nombreuse de savants et de philosophes. La masse considérable de documents qui se trouvent progressivement rassemblés engendre toute une série d'activités liées à leur conservation : classement, traduction, monographie sur les œuvres ou les auteurs, etc. En outre, la lecture mobilise une expertise qui peut aller bien au-delà de la connaissance élémentaire des caractères : connaissance des mots anciens, des tours et des formes sortis d'usage, d'emplois particuliers (dialectaux ou vieilliss), qui a débouché sur l'élaboration de documents rassemblant ces informations (sous la forme de monographies, de listes, etc.) et qui constituent de véritables outils propres à rendre possible, ou plus facile, la lecture. C'est là une idée très importante. Le fait de rassembler et de conserver une grande masse de textes, nécessairement composés en des temps et des lieux différents, implique, pour que soit maintenue la possibilité de les lire, le développement d'une *philologie*, c'est-à-dire de la discipline qui se donne pour objet la connaissance de leurs particularités graphiques et linguistiques. Celle-ci produit à son tour des outils techniques dont le lecteur peut s'équiper (Baratin, 1989b : 201-202).

L'élaboration des premières grammaires prend sa source dans cette période. La grammaire est en effet un de ces outils techniques. La discipline s'expose à partir du III^e siècle a.C. dans le cadre de brefs manuels qui réunissent sous une forme synthétique, des connaissances linguistiques plus ou moins élémentaires. L'ouvrage le plus remarquable et le plus célèbre de ce type est la *Tekhnē* de Denys le Thrace (fin du III^e siècle a.C.) où on lit, dans le premier chapitre, cette définition de la grammaire : « la grammaire est la connaissance empirique de ce qui se dit couramment chez les poètes et les prosateurs » (1998 : 41). Il faut insister sur cette expression de « connaissance empirique » (*empēria*). Les *tekhnai* ne sont pas en effet des ouvrages théoriques, mais des manuels qui poursuivent une finalité pratique : outiller le lecteur, le rendre à même de lire les textes des « poètes et des prosateurs ».

Néanmoins, l'élaboration de ces ouvrages peut être vue comme le résultat d'un moment de conversion décisif, où l'on est passé d'une conception de la grammaire comme simple connaissance en matière de texte, à une conception de la grammaire

comme science du langage. On est passé en effet de l'enregistrement de la diversité des usages observés par les philologues à un projet d'une portée bien différente : formuler les connaissances générales, des règles sous lesquelles se puisse ranger la diversité des usages et des emplois.

17 Pourquoi nom et verbe en premier lieu ? Comment s'est constitué l'énoncé ?

Nous avons vu (question 15) que, dans le *Cratyle*, *onomata* et *rhēmata* étaient centraux dans l'analyse de l'énoncé, entre la syllabe d'une part, le *logos* de l'autre. Ce couple mérite une attention particulière : on traduit d'ordinaire par « noms » et « verbes », mais, dans le passage concerné (*Cratyle*, 425a) on peut traduire aussi, comme le fait C. Dalimier (1998 : 156) *rhēmata* par « locutions prédicatives ». Le terme désigne en effet chez Platon, plus qu'une partie du discours particulière, la formule prédicative qui peut se réduire au verbe seul. Plus généralement, dès avant Platon, *rhēma* désigne un fragment extrait d'un *logos* : « Un *rhēma* est une “chose dite”, un “dit”, le terme comportant une idée de briveté relative qui le rend apte à désigner, par exemple, des proverbes ou maximes. De là, on passe à l'idée de brièveté propre à ce qui est un morceau d'une unité plus grande : le caractère commun des *rhēmata*, hétérogènes au regard des classements modernes (mots, locutions, expressions...) est alors simplement le fait d'appartenir à un *logos*. Les *rhēmata* sont les ancêtres des “parties du discours”, des mots en tant qu'on les définit à l'intérieur d'un énoncé complet » (Desbordes, 1989 : 159).

Mais un élément reconnu comme *rhēma* peut en même temps être analysé comme *onoma* pour peu qu'une fois extrait du *logos*, il puisse se tenir seul en formant sens. Car l'*onoma* existe déjà comme élément d'une nomenclature, le lexique étant vu comme un « ensemble d'*onomata*, noms-étiquettes s'appliquant à des “choses” de toute nature en sorte que tout ce que nous, nous appelons mots (y compris des verbes, par exemple) est, dans ce contexte, un nom » (*ibid.* : 153).

On le comprendra : à un stade ancien, *onoma* et *rhēma* ne constituent pas un couple homogène et complémentaire : ce sont seulement les instruments de deux analyses différentes, l'une située dans le cadre d'une nomenclature, l'autre dans celui de l'énoncé. Ce qui explique que le terme *rhēma* puisse s'appliquer à autre chose qu'à un « verbe », qu'un verbe inséré dans une nomenclature puisse être considéré comme un *onoma*, qu'*onoma* puisse être traduit à la fois par « mot » et par « nom » (question 15), ou encore qu'un adjectif puisse être classé parmi les *rhēmata* (Lallot, 1992).

Il n'en reste pas moins que les définitions se précisent chez Platon : dans le *Cratyle* (388b-c), l'*onoma* est défini comme *didaskalikon organon kai diakritikon tēs ouσίας*, « un instrument qui sert à instruire et qui donne un accès de qualité à la réalité », et Socrate précise au moyen d'une comparaison : « tout comme la navette le fait avec un tissu. »

Quand ils sont opposés, l'un à l'autre, *rhēma* et *onoma* sont – on l'a vu dans *Le Sophiste* (question 15) – les éléments qui manifestent respectivement les actions et les agents de ces actions.

Dès lors les définitions de ce couple ne cessent de se modifier et de se préciser. Au chapitre XX de la *Poétique* (57a), Aristote ne retient pas le critère du *Sophiste* : expression des actions et de ceux qui font ces actions. Il propose un critère fondé sur le temps : « Le nom est une voix composée signifiante, n'indiquant pas le temps, dont aucune partie n'est par elle-même signifiante. » « Le verbe est une voix composée signifiante, indiquant le temps, dont aucune partie n'est par elle-même signifiante, comme pour les noms. » Pour ce dernier, on trouve un autre critère, la fonction prédicative, dans le *Peri hermeneias* (16a) : « Le verbe indique toujours quelque chose d'affirmé de quelque autre chose [...]. Il est toujours le signe de ce qu'on dit d'une autre chose, savoir de choses appartenant à un sujet ou contenues dans un sujet » (trad. J. Tricot, 2004 : 92-93).

Cette définition du verbe renvoie à un couple qu'il faut évoquer, car il va jouer un rôle extrêmement important, sinon dans la grammaire ancienne, du moins dans la logique : le couple *hypokeimenon* (sujet) / *kategorēma* (prédicat ; variante : *kategoroumenon*, prédiqué). Le second de ces termes, qui signifie « ce qui est dit à

propos de », est à rapprocher des célèbres *catégories* d'Aristote, car il ne faut pas oublier que « le vocabulaire de la prédication et des catégories dépendent en grec de la même racine » (*Catégories*, 2002 : 145). Le premier signifie littéralement « ce qui est placé à la base ». Les modernes ont eu tendance à interpréter les deux termes comme désignant les deux membres d'une proposition, dans une optique proprement linguistique, mais cette analyse trahit, au moins en partie, la pensée d'Aristote : *hypokeimenon* désigne avant tout une réalité sous-jacente, une « subsistance », un « substrat » (*ibid.* : 299-303), à laquelle s'applique une qualité qui appartient elle aussi au monde extra-linguistique. De cet oubli, ou de cette mauvaise compréhension des textes originaux ont résulté des malentendus et des contradictions dans les textes linguistiques des deux derniers siècles (Seuren, 1999).

En tout état de cause, ce qui s'est établi dans la tradition grammaticale, ce n'est pas le couple sujet/prédicat, mais l'opposition verbo-nominale. Chez les stoïciens (Diogène Laërce, 7, 58; Baratin, 1991 : 197), elle prend une forme tripartite : nom commun (« élément de l'énoncé qui signifie une caractéristique commune à plusieurs êtres », par ex. *homme, cheval*), nom propre (« élément de l'énoncé qui signifie une caractéristique propre », par exemple *Diogène, Socrate*), verbe (« élément de l'énoncé dont le signifié constitue un prédicat indépendamment de toute combinaison » ou « élément de l'énoncé, dépourvu de cas, dont le signifié constitue une combinaison où un être au moins se trouve concerné », par exemple *graphō* « j'écris », *legō* « je lis ») (trad. Baratin et Desbordes, 1981 : 122).

Mais c'est l'opposition, binaire, entre nom et verbe qui s'est imposée par la suite. Proposons quelques définitions prises dans la suite de la tradition, pour montrer le maintien ou l'infléchissement des problématiques.

Chez Denys le Thrace (I^{er} s. a.C.), fondateur de la grammaire scolaire grecque, « le nom est une partie de phrase casuelle (*prōtikon*) désignant un corps ou une action (*sona ē pragma*) [...] qui s'emploie avec (valeur) commune ou particulière (*keinōs te kai idios*) [...] ». Chez Donat (IV^e s. p.C.), le plus éminent représentant de la grammaire scolaire latine, « le nom est une partie de phrase avec cas (*cum casu*) désignant un corps ou une chose (*corpūs aut rem*) [...] de façon particulière ou commune (*proprie communi-*

terne) [...] ». On ne peut qu'être frappé par la proximité de ces deux définitions dont la seconde est en fait une transcription de la première. On remarquera cependant que le couple de Denys « corps ou action » est devenu « corps ou chose » chez Donat, ce qui est assez représentatif des infléchissements de la doctrine et qui suscitera beaucoup de commentaires au Moyen Âge (Grondeux, 2003).

Chez un autre représentant de la tradition latine, Priscien (VI^e s.), on trouve une double définition assez différente : « Le propre du nom est de désigner la substance et la qualité » / « Le nom est une partie de phrase qui assigne à chacun des corps ou des choses pris pour objet une qualité propre ou commune. »

La première de ces définitions, qui sert à opposer le nom (signifiant substance et qualité) au pronom (qui ne signifie que substance), va infléchir considérablement la description, en donnant lieu, au Moyen Âge, à la création, à l'intérieur de la classe nominale, d'un couple substantif/adjectif dont les deux entités vont se définir en termes de (dé)nomination *vs* qualification ou de substance et d'accident (Rosier, 1992). Prenons les définitions données au XVII^e siècle par deux ouvrages dus aux Messieurs de Port-Royal : 1) selon la *Nouvelle Méthode latine* (1653³ : 1), « Le Nom est un mot qui sert à nommer ou à qualifier quelque chose. Ainsi il y a deux sortes de Noms : le Substantif, et l'Adjectif. Le Substantif est celui qui signifie la chose, & subsiste de luy-mesme en l'oraison [...] ». L'Adjectif est celui qui signifie de quelle façon est la chose, c'est pourquoy il suppose toujours un Substantif auquel il se rapporte » ; 2) selon la *Grammaire générale et raisonnée* (1676 : 31), les noms sont « des mots qui signifient les objets des pensées » et, parmi ceux-ci, « ceux qui signifient les substances ont esté appelez *noms substantifs* ; & ceux qui signifient les accidens, en marquant le sujet auquel ces accidens conviennent, *noms adjectifs*. »

L'étape ultérieure sera l'éclatement de la catégorie nominale en deux parties du discours complètement indépendantes : ainsi dans un ouvrage qui deviendra l'archétype de la grammaire scolaire, celui de Lhomond : « Le Nom est un mot qui sert à nommer une personne ou une chose, comme *Pierre, Paul, Livre, Chapeau* » (1781 : 1) / « L'Adjectif est un mot que l'on ajoute au nom pour marquer la qualité d'une personne ou d'une chose, comme *bon pere, bonne mere, beau livre, belle image* » (*ibid.* : 11).

Que prétend montrer cette très brève et trop sommaire histoire de la catégorie du nom ? Simplement que l'évolution peut se faire en termes de fléchissement (*schēma ē pragmatocorpus aut rem*) ou de rupture plus nette, quand on passe de la simple désignation à la désignation de substance et qualité, mais qu'il faut beaucoup de temps pour introduire un changement profond dans les classes de mots : dans la tradition française, l'adjectif ne devient une classe à part que dans la grammaire de Girard (1747), c'est-à-dire douze siècles après l'introduction par Priscien de substance et qualité et cinq siècles après la formalisation médiévale du couple substantif et adjectif.

Et le *logos* ? Le terme (à rapprocher du verbe *legōin* « rassembler, cueillir, dire ») a connu l'évolution sémantique suivante (Desbordes, 1989 : 158-159) : au départ, il désigne la parole saisie comme un objet à la fois un et composite; à la fin du VI^e s. a. C., il désigne le « discours » en prose (notamment le discours rendu possible par l'écriture); au V^e s. a. C., il s'applique à une unité de parole indéterminée perçue comme un tout, sans limite supérieure (pas de différence entre phrase et ensemble de phrases). Ce n'est que chez les grammairiens qu'il va s'opposer à la *lexis* (mot) et « désigne[re] la phrase comme ensemble de mots sémantiquement complet » (Denys le Thrace, 1998 : 120). Le terme correspondant du latin *oratio* ne va pas connaître la même polysémie, puisqu'il est figé dans l'expression *pars orationis* et que Priscien en donne une définition qui sera constamment reprise par la suite : « combinaison de mots cohérente, qui exprime un sens complet » *ordinatio dictionum congrua, sententiam perfectam demonstrans* (GL 2 : 53; Baratin 1989 : 377).

Et le *mot* ? On a vu qu'au départ « mot » et « nom » sont confondus dans *onomata*. Après la spécialisation de ce dernier terme pour désigner le nom, qu'en était-il ?

Les stoïciens n'utilisent pas la notion de mot (Baratin, 1991 : 203). Les grammairiens grecs utilisent *lexis* que Denys définit comme « la plus petite partie de la phrase construite » (Denys le Thrace, 1998 : 50-51). Les grammairiens latins traduisent le terme par *dictio*, défini par Charisius (IV^e s.) comme « une expression (*locutio*) définie formée à partir de syllabes avec une signification déterminée » (éd. Barwick : 14), par Diomède (IV^e s.) comme « une voie articulée avec une signification quelconque à partir de laquelle

se bâtit l'énoncé et dans laquelle il se résout » (GL 1 : 436), par Priscien (VI^e s.) comme « la plus petite partie de la phrase construite, c'est-à-dire de la phrase disposée selon un ordre » (GL 2 : 53). À partir du moment où les mots seront catégorisés en « parties du discours », la notion de « mot » perdra de son importance (cf. question 18).

18 Comment s'est développé le schéma des (autres) parties du discours ?

D'après les textes de Platon (question 15), *onomata* et *rēmata* semblent suffire pour composer un énoncé. D'après le *Cratyle*, entre la syllabe et l'énoncé, il y a des noms et des verbes : *onomata* et *rēmata*, qui forment un *logos*. Selon *Le Sophiste*, c'est un mélange de noms et de verbes qui créent un *logos*. Mais rien n'est dit des autres mots.

Aristote va plus loin dans un passage de la *Poétique*, un ouvrage consacré pour l'essentiel à l'étude de l'expression littéraire, mais qui comporte aussi un court chapitre (le chap. XX) centré sur l'analyse des constituants de l'énoncé et de leurs caractéristiques morpho-syntaxiques. À lui seul, ce chapitre de deux pages constitue un mini-traité « complet » de grammaire, le premier sans doute dans la tradition occidentale.

Très technique, ce chapitre XX (*Poétique*, 1980 : 102-105) est consacré au découpage de la *lexis*, c'est-à-dire la langue envisagée sous son aspect matériel (ce n'est pas encore le sens spécialisé dont nous avons parlé dans la question 17), ce qu'on pourrait appeler le signifiant. Les unités, les « parties » (*merē*) qui composent cette *lexis* sont au nombre de huit : élément, syllabe, conjonction, articulation, nom, verbe, cas, énoncé. Elles sont présentées de façon hiérarchisée : Aristote part des éléments non signifiants (*a-sēma*), les quatre premiers, et s'élève aux trois éléments signifiants, noms, verbes et énoncés, le « cas », catégorie à part, s'insérant entre verbes et énoncés.

Aristote commence par l'élément (*stōikheion*) « voix indivisible, non pas n'importe laquelle, mais propre par nature à former une voix intelligible ». Elle comprend la voyelle, la semi-voyelle et

la muette. Puis vient la syllabe, combinaison de sons non signifiante (sur cette partie, voir question 23).

Suivent des catégories qui posent problème : *sundesmos* littéralement « lien » et *arthron* « articulation ». Ces termes seront traduits plus tard par « conjonction » et « article ». Mais c'est un peu plus compliqué dans le texte d'Aristote, d'une part parce que le texte est altéré et difficilement interprété par les exégètes, d'autre part parce que les unités décrites ne correspondaient pas forcément aux unités que nous reconnaissons aujourd'hui. Si Aristote donne bien comme exemples de « liens » des particules du type *men... de* « d'une part... d'autre part » qui peuvent correspondre à des conjonctions, pour les articulations, il propose *amphi* et *peri* que nous analysons comme des prépositions : les *arthra* seraient donc des articulations de second ordre, par rapport aux premières, qui agiraient non pas au niveau de l'énoncé, comme les premières, mais au niveau inférieur, celui du syntagme (*ibid.* : 327). À noter aussi que le terme *arthron* est un terme de l'anatomie, mais « de quelque façon qu'il faille comprendre la métaphore, on peut penser que *arthron*, chez Aristote, recouvre globalement ce que nous appellerions les déterminants du nom, démonstratifs et article défini en particulier, qui "articulent" le nom et l'"embrayent" sur l'énoncé » (Lallot, 2003 : 10, note 1).

Retenons surtout – c'est une leçon valable pour tous les textes linguistiques anciens – qu'il est vain de reporter une analyse moderne sur un texte ancien qui ne se prête pas encore à ce qui apparaîtra ensuite comme la norme la plus ordinaire... et qu'il est toujours très difficile d'imaginer ce qui a pu être pensé en dehors du cadre contraignant de schémas qui nous sont devenus si habituels qu'ils nous apparaissent comme naturels.

Au dessus, noms et verbes dont on a déjà parlé (question 17), la *ptōsis* (cas ou flexion) dont on parlera (question 19), et enfin le *logos*, l'énoncé « porteur d'un signifié unique tout en résultant de la combinaison de plusieurs éléments qui sont eux-mêmes porteurs d'un signifié ». Le *logos* se complexifie : énoncé, mais énoncé qui peut être incomplet, ce que nous appellerions un syntagme, comme « la définition de l'homme », ou au contraire très long, comme une œuvre entière : par exemple l'*Illiade* est à elle seule un *logos*.

Cette présentation analytique sous forme de terme + définition + exemple est importante pour l'installation de la tradition gramma-

ticale car elle met en place une structure qui sera extrêmement stable par la suite. Certes, ce n'est pas encore le schéma des parties du discours, au sens de « classes de mots », puisque seules quatre (conjonction, articulation, nom, verbe) dans la liste établie par Aristote peuvent prétendre à ce titre. Mais les définitions mettent en œuvre un ensemble de notions dont certaines fonctionnent comme des critères permettant de délimiter les catégories. Ainsi une unité peut : 1) être pourvue ou non de sens; 2) être définie par sa place dans la chaîne (début, milieu ou fin); 3) être composée ou non; 4) marquer ou non le temps. « On a ici le dispositif de base, où forme, sens, et position constituent les trois dimensions classificatoires, qui sera exploité par les philosophes et les grammairiens ultérieurs comme cadre explicatif du modèle des parties du discours » (Swiggers, 1997 : 24).

Le schéma légué par Aristote est élargi et complété par les stoïciens. Aucun traité n'a été conservé et leur « grammaire » nous est connue par des témoignages indirects (Diogène Laërce, 5, 58). Mais le système des « parties du discours » (au sens restreint et donc « moderne » du syntagme) est en place avec cinq éléments : outre le *nom commun*, le *nom propre* et le *verbe* déjà évoqués (question 17), il y a la *conjonction* qui est « l'élément de l'énoncé, dépourvu de cas, qui joint les autres éléments entre eux », et l'*article* qui est « l'élément de l'énoncé, comportant des cas, qui définit le genre et le nombre des noms (par exemple *le, la, les*) » (trad. Baratin et Desbordes, 1981 : 122).

Dans la grammaire scolaire, le nombre des parties du discours est porté à huit, et ce nombre tend à prendre une valeur intangible : les Latins le retiendront aussi, et les auteurs des premières grammaires du français auront quelque peine à le modifier. Donnons les termes grecs, latins et français tels qu'on les trouve par exemple chez Denys le Thrace (qui ramène le nom commun [prosgoriat], et donc aussi le nom propre, dans le giron du nom : « il se range en effet sous le nom, comme une de ses espèces », *Tékhnē*, 1998 : 51), Donat et Meigret (1550) :

Onoma, rhēma, metokhē, arthron, antonumia, prothesis, epirhēma, undesmos
Nomen, pronomen, uerbum, aduerbium, particippium, coniuinctio, praepositio, interiectio
Nom, Pronom, Verbe, Participe, Propozición, Auerbe, Cōiuncción, Interiección

Le parallélisme est frappant, les Latins ayant remplacé l'article grec par une « interjection » qu'ils ont détachée de l'adverbe. En revanche, l'ordre d'exposition varie, et c'est une question qui est agitée par les grammairiens latins (Holtz, 1981 : 64-68) et qui le sera encore par un Jules-César Scaliger en 1540. Quant aux Français, qui ont bien besoin d'un article, ils ont le choix entre l'« oublier » (Sylvius, 1531), sacrifier à son profit l'interjection s'ils veulent garder le chiffre « magique » de huit parties du discours, comme le fait Pillot (1561), se résigner à passer à neuf (Palsgrave, 1530; Estienne, 1557), ou traiter l'article hors numérotation, comme le fait Meigret : « Més auant qe de vuyder rien de' [= traiter des] huit parties, nou' depècherons les articles » (1550 : 19r).

Certes, quelques grammairiens tenteront bien de renouveler le modèle : Ramus (1560) essaie d'imposer une division des « mots » (en latin *voce*s), car il ne veut pas entendre parler de *partes orationis*, en deux fois deux : mots de nombre se subdivisant en noms et verbes, mots sans nombre se subdivisant en adverbe (dont la préposition n'est qu'une sous-partie) et conjonction. Sanctius (1587) juge préférable de renier trois parties du discours essentielles, noms, verbes et particules, comme dans la tradition arabe (voir Guillaume, 1988), mais au bout du compte n'exclut explicitement que pronoms et interjections. Néanmoins le modèle restera assez puissant pour résister longtemps à ces propositions et surtout pour empêcher l'émergence de nouvelles catégories : une fois stabilisée la division des noms en substantifs et adjectifs, la seconde étape était de donner son autonomie à l'adjectif : or le phénomène ne se produit en France qu'au milieu du XVIII^e siècle (question 17), l'adjectif restant longtemps aussi dans la classe nominale en anglais, alors que son invariabilité en genre l'éloignait encore plus du nom : « Il semblerait que l'intuition première d'en faire une classe appartienne à Wallis (1653), qu'elle se soit développée d'abord dans les systèmes universels (Lewis, 1670) et vernaculaires (Lane, 1695-1700) avant de parvenir à percevoir dans la grammaire latine d'abord (Johnson, 1706 et Clarke, 1733) et ensuite seulement dans les ouvrages grammaticaux traditionnels de l'anglais (Priestley, 1761 et surtout Lowth, 1762 et Ash, 1763) » (Monique Verrac, communication personnelle; voir aussi Michael, 1970 : 220).

En tout état de cause, le fait le plus important est que les mots ont été catégorisés très tôt, et que c'est directement sur ces mots catégorisés (*merè tou logon, partes orationis, partes d'oraison, partes du discours*) que s'est construite la grammaire. Cela aura des conséquences importantes, tant sur le plan de la morphologie – on aura tendance à traiter des catégories (cf. question 19) à l'intérieur de chaque partie du discours – que sur celui de la syntaxe – on traitera de la combinatoire directement sur des mots catégorisés (cf. question 24).

19

Comment les catégories linguistiques se sont-elles créées, puis développées, et comment ont-elles été nommées?

Pour désigner une catégorie linguistique autre que les parties du discours dans la tradition occidentale, le premier terme utilisé a été celui de *ptōsis*, apparu pour la première fois chez Aristote. Présent dans le *Peri hermeneias* et au chapitre XX de la *Poétique*, il qualifie des modifications du nom et du verbe. Ainsi le temps grammatical dans le verbe (*Peri hermeneias*), des relations du genre « appartenant à » ou « destiné à » (on reconnaît ici les relations casuelles), le nombre (*hommeshomme*), ou la modalité, comme l'interrogation (« a-t-il marché? ») ou l'injonction (« marche! »), par opposition à l'assertion (« il marche ») dans la *Poétique*.

C'est à partir des stoïciens que les *ptōseis* seront réduites aux cas nominaux. Pourtant, pour eux, « la *ptōsis* paraît excéder le seul sens grammatical [...] La *ptōsis* est la manière dont le ou les corps, dont la représentation présente une manière d'être déterminée, figurent dans l'énoncé, non pas d'une manière directement issue de la perception, mais d'une manière indirecte, par la médiation du concept qui permet de les nommer sous la forme d'un appellatif (concept générique, *homme, cheval*) ou d'un nom (concept singulier, *Socrate*). Les cas représentent alors les diverses manières dont le concept du corps "tombe" dans l'énoncé » (Lalot, article inédit « *ptōsis* », *Dictionnaire de la terminologie linguistique*).

Le terme *ptōsis* signifie en effet « chute » et des commentateurs ont proposé de rattacher l'origine du concept de cas, ses divisions en cas droit et obliques, au jeu d'osselets, l'osselet pouvant tomber soit sur une face stable et s'y maintenir – le cas dit « droit » –, soit sur trois faces, instables – les cas dits « obliques ».

Le terme sera traduit en latin par *casus*, qui a exactement le même sens de « chute » (*cadere*, « tomber »), qui lui aussi se spécialisera au sens de cas nominal, mais qui a encore chez Varron (*LL* 9, 103) un emploi plus large : la première personne du singulier de l'indicatif présent actif est le *rectus casus* du verbe.

Parallèlement à la spécialisation des termes *ptōsis* et *casus*, est apparue une notion essentielle pour subsumer tout ce qui « arrive » aux parties du discours. Le grec dispose de deux termes ou plutôt deux fois deux termes pour désigner cette notion : *sumbainei*, *sumbebēkos* et *parepetai*, *parepomenon*.

Sumbainei, *sumbebēkos* (littéralement « il(s) marche(nt) ensemble » [verbe à la 3^e personne de l'indicatif présent], « ce qui marche ensemble » [participle parfait]) sont des termes utilisés par Aristote en contexte logique et métaphysique pour indiquer ce qui est accidentel, à savoir ce qui peut se vérifier (et dans ce cas il devient une propriété, voire une caractéristique nécessaire) ou non. Les stoïciens reprendront ces mots, en leur donnant une valeur technique dans la terminologie grammaticale (spécialisation de la valeur aristotélicienne). Chez les grammairiens alexandrins (Denys le Thrace et Apollonios Dyscole), en revanche, on voit apparaître *parepetai*, *parepomenon* (avec un sens quasi identique), que les Scholies considèrent comme synonyme de *sumbebēkos*, même si ce mot n'a pas d'arrière-plan philosphique. Pour la même notion, les Latins utilisent le verbe correspondant *accidere* « échoir » sous la forme de 3^e personne de l'indicatif présent *accidit/accidunt* « il échoit/ils échoient », ainsi que son participle *accidens* « ce qui échoit », apparu à une époque tardive (Boèce, Priscien, Martianus Capella). Le fait que *accidens* traduisse *sumbebēkos* est confirmé par exemple par la grammaire bilingue de Dosithee (IV^e s.), mais la citation de ce dernier terme, en contexte rhétorique, déjà chez Quintilien (*ca* 95 p.C.), laisse à penser que cette équivalence avait déjà été établie auparavant (Alessandro Garcea, communication personnelle).

Cette notion d'accident constitue un apport décisif, car les catégories qu'elle rassemble (le nombre, le genre, le cas, la dia-

thèse, le temps) permettent de décrire la variation morphologique des mots et certains aspects de leur comportement syntaxique. L'émergence de ces catégories est quelque chose d'important dans le processus d'autonomisation de la grammaire. Les faits qu'elles permettent de traiter relèvent en effet des manifestations du langage dans sa matérialité. Le comportement de la catégorie du nombre a par exemple sans doute un rapport avec la pluralité ou l'unicité des référents, néanmoins il est régi par des règles. Même chose pour le genre, qui ne recouvre que partiellement la distinction des sexes. Autrement dit ces faits délimitent un territoire, un champ de phénomènes qui relèvent proprement de la langue, et contribuent par là-même à la constituer en objet possible d'une discipline.

L'« accident » prend une place très précise dans le dispositif des grammaires de la tradition grammaticale gréco-latine : pour chaque partie du discours, on donne systématiquement sa définition, puis la liste des accidents qui l'affectent. Ainsi chez Denys le Thrace : pour le nom, *parepetai de tōi onomati pente* : *genē, eidē, skēmata, arithmoi, ptōseis* « il y a cinq accidents du nom [littéralement cinq < choses > accompagnent le nom] : l'espèce, la figure, le nombre, le cas » ; pour le verbe, *parepetai de tōi rhēmati okto* : *egkliseis, diatheseis, yeidē, skēmata, arithmoi, prosōpa, khronoi, suzugiai* « il y a huit accidents du verbe : le mode, la diathèse, l'espèce, la figure, le nombre, la personne, le temps, la conjugaison ». Ce qui deviendra respectivement chez Donat, avec de légères variantes : *Nomini accidunt sex* [littéralement au nom échoient six < choses >], *qualitas, comparatio, genus, numerus, figura, casus*, et : *Verbo accidunt septem* : *qualitas, coniugatio, genus, numerus, figura, tempus, persona*.

Les « accidents » sont ensuite traités les uns après les autres, la construction pyramidale (question 21) permettant d'entrer plus ou moins dans le détail. L'énumération des accidents peut permettre à elle seule d'identifier les classes de mots et de se dispenser de définition : Varron (*LL* 6, 36 et *passim*) présente déjà les catégories de mots en termes de ce que le linguiste d'aujourd'hui appellerait des « traits » : mots avec temps et sans cas (nos verbes) ; mots avec cas mais sans temps (nos noms) ; mots avec cas et temps (nos participes) ; mots sans cas ni temps (nos adverbes). Un procédé repris par Ramus tant dans sa grammaire latine (1560) que dans sa grammaire française (1562) dans une succession de classement binaires :

mots avec nombre/sans nombre; mots avec nombre et genre (le nom en français) ou mots avec nombre, cas et genre (le nom en latin); mots avec nombre, personne et temps (le verbe), etc.

Il peut même arriver que la grammaire fasse précéder l'étude des classes de mots par une caractérisation selon leurs accidents : ainsi Linacre (1527 : 1r), ou même par une étude exhaustive de ces accidents : ainsi dans le *Donati français*, sans doute la première grammaire française (ca 1409), où sont étudiés successivement l'espèce, la figure, le nombre, la personne, le genre des noms, la qualité, le cas, les degrés de comparaison, les *meufs* (modes) du verbe, les temps, les genres de verbes (ce qui correspond à peu près à notre voix verbale), avant même l'examen du nom, du pronom et du verbe.

On relèvera quelques traits caractéristiques de ces accidents (Colombat, 1999a/b) : 1) l'indétermination initiale des termes désignant les catégories : genre (*genos/genus*), espèce (*eidosis/species*), figure (*sklēna/figura*), mode (*egklisis/modus*); 2) la polysémie toujours possible de ces termes : si l'espèce désigne les phénomènes de dérivation et la figure ceux de composition, cela n'empêche nullement ces mots de garder leur sens non spécialisé (diverses espèces de nom) ou de prendre un autre sens spécialisé (on pourra parler de la « figure » des lettres, c'est-à-dire de leur représentation graphique); 3) des effets de parallélisme : comme on a cinq genres nominaux (*masculinum, femininum, neutrum, epicœnon, commune*), on cherche à retrouver cinq genres dans le verbe latin (*actiuum, passiuum, neutrum, deponens, commune*).

Parmi ces « accidents », quelques-uns sont particulièrement importants. Ainsi la *personne*, car il a fallu du temps pour passer de la notion de personne participant à la situation de communication à celle de personne grammaticale; on s'est demandé par exemple si la personne pouvait être un accident non seulement du verbe ou du pronom, mais aussi du nom, ce que soutient Scaliger (1540). Et une analyse syntaxique (la transitivité) repose complètement sur cette notion de personne, car, au moins dans ses débuts, elle fait intervenir des énoncés à personne (question 25).

Ou encore la diathèse grecque, concept difficile indiquant au départ la « disposition » de l'âme et du corps d'une personne mise en jeu dans un énoncé. Le terme *diathesis* a été ensuite transféré au verbe pour en devenir une propriété, à savoir « la capacité qu'à le

verbe de refléter par sa morphologie, active ou passive, la "disposition" de l'actant sujet » avant de « tend[re] à désigner, de manière plus vague, l'idée verbale en tant que telle » (Lalot, 1997, vol. 2 : 62, note 252). Il a été traduit en latin par *genus* ou *significatio verborum* « genre » ou « signification des verbes », c'est-à-dire des termes à contenu sémantique encore plus vague, avant de devenir, au prix d'un tour de passe-passe sur lequel on reviendra (cf. question 28), la « voix verbale » en français.

20

Comment la grammaire a-t-elle commencé à Rome ?

Une anecdote – comme les aiment les Latins – pour commencer (Sétone, *De rhetoribus* 1; Aulu Gelle, 15, 11; Desbordes, 1990 : 35) : on date traditionnellement l'introduction de la grammaire à Rome d'un séjour prolongé qu'y fit le savant grec Cratès de Mallos. Venu de Pergame en mission auprès du Sénat en 159 a.C., il se cassa la jambe dans un égout et il occupa sa convalescence à faire sur la grammaire des conférences qui intéressèrent les Romains.

La grammaire à Rome est une importation grecque. Le latin a pu être décrit de façon systématique à l'aide de catégories mises au point pour le grec. Ce travail a peut-être été entrepris par des Grecs, et ceux qui l'ont poursuivi étaient souvent d'origine grecque. En fait, on peut parler d'« internationale des techniciens » (Paul Veyne, 1979, cité par Desbordes, 1995 : 125) : « Cette technique grammaticale "marchait" pour le latin et les Latins l'ont reprise à leur compte » (Desbordes, *ibid.*).

Dès ses origines, le latin a un vocabulaire métalinguistique pour rapporter des paroles, les paraphraser (exemple des verbes signifiant « dire », « parler », des substantifs désignant la parole ou les mots), mais il y a loin de là à une étude systématique de la langue.

En fait, il y a une profonde inutilité de la science linguistique : à quoi bon mettre au point laborieusement des règles que l'esprit utilise spontanément de manière quasi parfaite depuis l'âge de trois ou quatre ans (cf. question 9) ? De plus, les Latins sont conscients de la déficience de ces règles, et Quintilien disait : *Aliud esse gram-*

mattice, aliud Latine loqui, « Une chose est de parler (le) grammairien, une autre de parler (le) latin » (1, 6, 27), ce qui veut dire que tout excellent grammairien que vous puissiez être, vous n'arriverez pas à reconstituer une pratique de la langue, si vous ne la connaissez pas de l'intérieur. Ce qui revient à conforter l'hypothèse de la sous-détermination grammaticale (Auroux, 1994) : les règles de la grammaire, si sophistiquées soient-elles, ne parviendront jamais à rendre totalement compte du fonctionnement d'une langue.

En fait, l'intérêt de la langue pour elle-même a découlé de la confrontation de deux objets linguistiques. Funaioli a rassemblé en 1907 dans un recueil intitulé *Grammaticae romanae fragmenta* tout ce qui, dans les premiers textes latins, relevait de près ou de loin d'une démarche métalinguistique. Qu'y trouve-t-on ? Un intérêt pour les « mots » difficiles, pour les spécialistes (poètes, annalistes, juristes, antiquaires) ; la traduction d'un mot d'une langue à l'autre ; des équivalences, sous la forme de traduction dans une langue plus courante ; la technique de la différenciation : distinction de synonymes (ne pas confondre *amor* et *cupido*, *properare* et *festinare*) ; des étymologies (ainsi, selon le poète Naeuius cité par Yarron, « le terme *Aventin* [*Aventinus*, une des sept collines de Rome] vient de *aves* "oiseaux", parce que les oiseaux s'y rendaient depuis le Tibre »). Mais il faut noter l'aspect occasionnel, au coup par coup, de ces réflexions, suscitées à l'occasion d'une argumentation historique ou juridique, mais qui n'ont rien de systématique.

Un concept essentiel est celui de *utraque lingua* « l'une et l'autre langue ». À la fin du II^e siècle a. C., les Romains adoptent la *grammatikē* grecque, ce qui correspond à une naturalisation de la *grammatica* et du *grammaticus*. La grammaire se greffe alors sur l'enseignement de la lecture et de l'écriture qui existait déjà auparavant. Avant tout, il s'agit d'une science des textes : comment les établir et les interpréter.

Le *grammaticus* est un enseignant subalterne attaché à une grande famille ou à une école, esclave ou affranchi, souvent d'origine étrangère, et de langue grecque, d'où le caractère dès le départ bilingue de la grammaire. Avant lui, un *litterator* ou *grammaticus* (littéralement « celui qui apprend les lettres »), fort mal payé, a enseigné la *litteratura* (la graphie), les syllabes, la lecture et l'écriture (calligraphie), le calcul à des enfants de sept à onze ans, dans

une boutique (*pergula*), souvent sur les portiques du forum : une simple tenture (*velum*) isole l'école de la rue, les enfants sont assis sur des escabeaux sans dossiers et écrivent sur leurs genoux ; le maître est assis sur une chaise (*cathedra*), surélevée sur une estrade. Le *grammaticus*, lui, récupère les élèves de douze à seize ans et leur enseigne les grands auteurs : Virgile avant tout (Ennius à l'époque républicaine), mais aussi Térrence, Salluste (un historien), Cicéron (un orateur). La grammaire se divise en *methodice* (explication de la bonne langue) et *historice* (explication des poètes classiques) : on fait des exercices de déclinaison (avec l'adjectif démonstratif *hic, haec, hoc* promu au rang d'article) et de conjugaison ; on étudie des idiotismes, des constructions ; on dresse des répertoires de défauts (*vitia*) et de figures (*schemata* ou *figurae*).

Surtout on étudie les auteurs selon une progression très fixée : 1) comme en grec, lecture expressive d'un texte qui a été corrigé (*emendatio*, car les copies sont de qualité médiocre, souvent fautes) dont les mots ont été séparés et qui a reçu une ponctuation (*distinctio*), avec des signes spéciaux pour noter les mots liés ou séparés, l'accent, la quantité, les pauses (*adnotatio*) ; 2) *praelectio*, lecture expliquée (littéralement « lecture préalable ») : le maître lit le texte le premier en l'expliquant, puis c'est au tour de l'élève ; 3) ensuite le texte est appris par cœur et récité ; 4) explication, *enarratio*, sous deux formes : commentaire de la forme (*verborum interpretatio*), commentaire du fond (*historiarum cognitio*) [connaissance de tout ce que raconte le texte étudié] ; 5) *explanatio* : expliquer le rythme du vers, les mots rares ou difficiles (*glossmata*), les tournures poétiques, avec un détail qui nous paraît fastidieux : les *Partitiones duodecim versuum Aeneidos principium* de Priscien (GL 3 : 459-515) comportent cinquante-six pages d'explications pour les douze vers initiaux de chaque chant de l'*Énéide* ! (Marrou, 1981 : 61, 64, 76, 81-83 ; Desbordes, 1990 : 39). Cette méthode d'explication se maintiendra pendant des siècles : jusqu'au XVII^e siècle, dans les collèges jésuites de l'Europe, la *praelectio* reste l'exercice de référence.

Cela n'empêche pas l'intérêt théorique pour les textes : constamment préoccupés par la comparaison avec le grec, utilisant les mêmes instruments d'analyse, les grammairiens latins cherchent à étudier les caractéristiques du langage *en général* à travers l'exemple du latin, « en quoi on peut dire que si les grammairiens

grecs “faisaient” du grec, les grammairiens latins “font” de la linguistique » (Desbordes, 2000 : 469).

Un magnifique exemple d'étude théorique du latin est fourni par l'entreprise de Varron dans son *De lingua latina*. L'ouvrage, composé ca 45 a. C., comportait vingt-cinq livres dont il ne nous reste que six (V-X). « Varron se propose d'analyser la production du sens en latin. L'étymologie permet de poser un encracinement du langage dans le réel et restitue le rapport vertical des mots aux choses. La multiplication des formes (*declinatio*, transformation) autorisée par l'analogie permet de rendre compte de la complexité et variabilité des phénomènes naturels. La façon dont on enchaîne les mots (rapport horizontal) restitue les relations entre les choses » (Desbordes 1998 : 35). L'entreprise de Varron (LL 7, 110 et 8, 1) est donc triple : 1) il faut examiner « comment les mots ont été attribués aux choses » ; 2) « comment ces mots sont fléchis selon les “cas” (un terme plus large que son acception courante, voir question 19) » ; 3) « comment ils sont associés ».

Il en résulte un traitement en trois parties : 1) l'*impositio* (livres I à VII), qui peut être étudiée par l'étymologie (il nous reste les livres V à VIII) ; 2) la *declinatio* (livres VIII à XIII ?), qui relève de l'analogie et ramène à un nombre réduit de modèles réguliers la variété des formes (il nous reste les livres VIII à X) ; la *coniunctio* (livres XIV à XXV), qui consiste dans la liaison des mots, partie dont on ne sait rien, mais qui correspond sans doute ce que nous traitons par la syntaxe.

Le *De lingua latina* occupe une place à part dans la production grammaticale : d'abord parce que Varron ne suit pas le procédé pédagogique hérité des Grecs consistant à bâtir son exposé autour des parties du discours ; ensuite parce que la terminologie qu'il met en œuvre lui est propre, à la fois floue, flottante et périphrastique, à une époque où (ne l'oublions pas) le vocabulaire spécialisé fait défaut et où Cicéron est en train d'essayer de donner au latin une terminologie philosophique ; enfin, parce que l'ouvrage, sans doute de par son originalité qui faisait qu'on ne voyait pas bien à quoi il pouvait servir dans le cadre scolaire, n'a pas été conservé dans son intégralité.

Ce qu'on retiendra surtout, c'est « une conception germinatoire du lexique » (Baratin et Desbordes 1981 : 41) dans laquelle la *derivatio* est sans doute plus importante que l'*impositio*, car

c'est du côté de la première qu'il faut chercher la régularité, l'analogie, notamment sous la forme du rapport proportionnel qui fait comparer les termes par couple : « Comparer *annabam* (j'aimais) et *legebam* (je lisais) ne mène à rien parce qu'on pourrait mettre sur le même plan *rosam* (la rose, acc. sg.). En revanche, le rapport proportionnel *annabam* - *annabat* (j'aimais - il aimait) : *legebam* - *legebat* (je lisais - il lisait) permet de déterminer l'identité d'un type de transformation » (Baratin et Desbordes, 1981 : 46 s'appuyant sur Varron LL 10, 37-78). La *derivatio* est elle-même double, se subdivisant en *d. voluntaria* (morphologie dérivationnelle) et en *d. naturalis* (morphologie flexionnelle), les mots eux-mêmes pouvant être féconds (*lego* → *legi*, *legam*, etc.) ou stériles (*et* [et], *iam* [déjà], *vix* [à peine], *cras* [demain], etc.).

L'importance de Varron est indéniable : il commence un important processus de « latinisation » de la grammaire, il découvre les déclinaisons et les conjugaisons du latin (Taylor, 2000 : 459) et ses successeurs rendront souvent hommage sinon à la lettre (puisqu'une grande partie de l'œuvre est perdue), du moins à l'esprit du *De lingua latina*.

21

Sous quelles formes se présentent les grammaires les plus anciennes de la tradition occidentale ?

Quand on examine les textes sur une très longue période, on peut constater que la tradition grammaticale occidentale s'est construite autour de quelques textes fondamentaux, et on peut aller jusqu'à affirmer qu'il y a au moins quatre textes fondamentaux, qui, comme autant de « piliers », ont constitué une assise solide pour toute la suite. Il s'agit de la *Tekhnē* de Denys le Thrace, du traité sur la syntaxe d'Apollonius Dyscole, de l'*Ars grammatica* de Donat et des *Institutiones grammaticae* de Priscien.

Il vaut la peine de les décrire un peu et d'isoler ce qui fait l'importance de chacun d'eux. La *Tekhnē* de Denys le Thrace est un très mince ouvrage dont l'authenticité, le contenu et la date de composition ont été contestés. Un colloque à Cambridge, en 1993, a même été consacré à la question, pour approfondir le débat, mais

non pour le trancher (Law et Sluiter, 1995 : 11). Et pour cause, car le philologue doit rester modeste : « le texte de la *Tekhnē* avec lequel nous travaillons aujourd'hui n'était pas celui (ou mieux : un de ceux) qu'utilisaient les grammairiens dans l'Antiquité », et plus généralement : « il n'y a pas de "copies" absolues de textes grammaticaux dans l'Antiquité : partout on trouve des changements, des ajouts ou des suppressions » (Swiggers, 1997 : 58). Il faut donc se résigner à l'idée qu'on n'aura *jamais* un texte « définitif » et que le texte dont nous disposons est au moins en partie une reconstruction, dont l'essentiel peut être daté du I^{er} siècle a.C. Cet ouvrage n'est pas un art de lire (rien ne nous est dit sur la façon de prononcer les lettres), ni un manuel pour apprendre le grec : il est trop bref pour faire un point complet sur la morphologie très riche du grec ancien, et aux yeux d'un moderne, il lui manque une syntaxe. Alors qu'est-ce qui fait son importance ? Le fait qu'il fournit une nomenclature technique donnant tous les éléments nécessaires pour analyser un texte littéraire. « Le but visé par le technographe est [...] de mettre à la disposition de lecteurs sachant le grec le lexique technique indispensable pour décrire grammaticalement les mots d'un texte » (Denys le Thrace 1998 : 18). Et cette nomenclature va connaître un énorme succès, puisqu'elle va être reprise et généralisée par toutes les grammaires occidentales. Composée de vingt chapitres dont certains déconcertent le lecteur moderne (comme la définition de la rhapsodie : « partie d'un poème qui renferme un certain sujet »), la *Tekhnē* contient une partie phonétique (« l'élément », c'est-à-dire la lettre, la syllabe et ses variétés) et un traitement du mot (*lexis*) et des huit parties du discours (voir la liste dans la question 18), avec successivement une définition, les « accidents » (question 19) et quelques exemples. C'est ce très mince ouvrage qui va non seulement fournir matière à commenter pendant huit à dix siècles aux grammairiens grecs eux-mêmes – ce qu'on appelle les *scholia*, souvent anonymes et difficiles à dater –, mais aussi, et surtout, imposer le cadre dans lequel la quasi-totalité des grammaires occidentales va être rédigée.

Second ouvrage, la *Syntaxe* d'Apollonius Dyscole (début du II^e siècle p.C.) dont ce n'est pas la seule production : il nous reste aussi de lui un traité sur le pronom (*Peri antonomias*), un autre sur les adverbes (*Peri epirhēmatōn*) et un dernier sur les conjonctions (*Peri sudasmōn*). Mais c'est sans doute le plus important, puisqu'il

s'agit, dans la tradition occidentale, du *premier* traité syntaxique. Composé de quatre livres (1 : généralités introductives; construction de l'article; 2 : construction des pronoms; 3 : théorie du solécisme; construction du verbe; 4 : construction des prépositions), il s'agit proprement d'un traité de « linguistique » au sens moderne, puisque l'auteur envisage les phénomènes linguistiques dans leur ensemble, qu'il les analyse comme un linguiste d'aujourd'hui par examen des faits, raisonnement et exemplification (Lallot, 2007). On s'est demandé s'il s'agissait d'une « vraie » syntaxe, au sens moderne du terme, dans la mesure où la phrase n'est pas examinée dans son ensemble et où le concept de fonction n'est pas encore dégagé : « la syntaxe d'Apollonius est fondamentalement *une syntaxe des parties de phrase* », selon Lallot (1997, 1 : 72) qui parle encore de syntaxe « virtuelle » ou « latente » (voir question 24). Mais, au-delà de cette difficulté à cerner le domaine syntaxique, entre morphologie et sémantique, Apollonius Dyscole apporte beaucoup de choses : 1) des analyses pénétrantes, par exemple dans l'analyse de la deixis et de l'anaphore (article et pronom); 2) des concepts opératoires associés à une terminologie spécifique, comme la *katallēlotēs* « convenance mutuelle, congruence » (question 25), dont il fait un concept syntaxique majeur; 3) une conception de la langue conçue comme organisée « autour d'un noyau de normalité sur lequel se greffent un certain nombre d'*anomalies régulières* » (*ibid.* : 52). La forme matérielle des mots est sujette à subir (*pathēin*) des *accidents* divers, et il y a donc une « pathologie » du langage; ces *pathē* (« altérations ») sont justifiables par des figures de quatre sortes : pléonasme (ajout d'un mot ou d'un groupe de mots sémantiquement superflu); ellipse (suppression d'un mot dont le signifié reste présent malgré l'absence du signifiant); hyperbate (altération par déplacement); hypallage ou énalage (substitution d'une forme à une autre). Un schéma qui connaîtra un brillant avenir (question 25).

Nous trouverons les deux autres « piliers » que nous avons évoqués dans la tradition latine. Parmi les auteurs majeurs, nous avons déjà cité Varron (question 20). Il faut mentionner Quintilien qui, dans le premier livre de son *Institution oratoire* (ca 95), donne le premier schéma attesté d'une *ars grammatica*, c'est-à-dire de ce qui va constituer le pendant latin de la *tekhnē grammatikē*. Car les autres exemples d'*artes* sont plus tardifs, datant du III^e ou du IV^e siècle.

Il s'agit de textes très homogènes pour le contenu, mais organisés différemment, comme le montre le schéma suivant qui en analyse quelques-uns, livre (L) par livre.

Sacerdos (fin III ^e s.)	Charisius (IV ^e s.)	Dionétède (fin IV ^e s.)	Donat (IV ^e s.)
L1. Sur les principes des grammaires (noyau)	L1. Phonétique et catégories linguistiques, morphologie	L1. Parties du discours	<i>Ars minor</i> . Les parties du discours sous forme de questions/réponses
L2. Sur les règles générales des noms et des verbes (morphologie)	L2. Catégories de mots	L2. Éléments de phonétique et de stylistique	<i>Ars Maior</i> . L1. Phonétique, métrique, accentuation, ponctuation
L3. Sur les mètres	L3. Remarques supplémentaires sur le verbe	L3. Esquisse de poétique et de métrique	<i>Ars Maior</i> . L2. Les parties du discours
	L4. Défauts et qualités de l'énoncé		<i>Ars Maior</i> . L3. Défauts et qualités de l'énoncé
	L5. Tournures idiomatiques		

Pour le contenu, les ouvrages sont très proches : ils contiennent tous une phonétique, une morphologie, un développement consacré aux défauts et qualités de l'énoncé. Les différences tiennent à l'organisation de la matière. Chez Sacerdos, le livre I consacre le noyau de la description grammaticale originale (parties du discours, commençant au pronom, le début du manuscrit unique étant perdu ; défauts de l'énoncé, figures et tropes), tandis que les deux autres livres portent sur des remarques supplémentaires, plus spécialisées. Chez Charisius, qui est surtout un compilateur, les trois premiers livres correspondent à ce qui est systématique, le livre III formant une sorte d'annexe consacrée à des remarques supplémentaires sur le verbe, les deux derniers à ce qui constitue un écart. Dionétède vise la progressivité, l'ordre des trois livres étant censé correspondre à l'âge des lecteurs, allant du plus simple

(apprentissage des paradigmes) au plus complexe (métrique horatienne). Quant à Donat, il dédouble son *Ars* en deux parties, ultérieurement appelées *Ars minor*, *ars maior*, la première résumant, sous forme de questions/réponses (*erotemata*) le livre II de la seconde, la seconde associant un traité de phonologie du latin, un traitement des parties du discours (sous forme « pyramidale », c'est-à-dire par sous-classifications successives, permettant d'approfondir les points les plus délicats) et un troisième livre consacré aux « vices » et figures de l'énoncé. C'est incontestablement le modèle de Donat qui a dominé, sans doute pour sa clarté, pour son sens de la synthèse, et peut-être aussi pour son doublement en traité simplifié (qui a servi de modèle à la plupart des grammaires des vernaculaires européennes, voir question 26) et traité plus complet permettant deux niveaux d'utilisation. En tout cas, l'*Ars* de Donat est le manuel de référence pendant tout le Haut Moyen Âge et jusqu'à la Renaissance, malgré la concurrence progressive de Priscien.

Après Donat, le dernier « pilier » que nous retiendrons, ce sont précisément les *Institutiones Grammaticae* de Priscien (ca 525). L'ouvrage – qui s'appelait en fait *Ars Prisciani* – occupe un volume considérable (18 livres), qui n'est en rien comparable avec les 100 000 signes de Donat (il est environ seize fois plus gros). C'est un traité massif, associant à deux livres de phonétique quatorze livres consacrés aux parties du discours et deux livres dédiés à la syntaxe. Ce sont ces deux derniers livres (XVII et XVIII, appelés au Moyen Âge « Priscien mineur » par opposition aux seize précédents, appelés « Priscien majeur », du simple fait de la différence de taille) qui feront la renommée des *Institutiones grammaticales* : il s'agit du premier ouvrage grammatical complet du monde occidental, associant une phonétique, une morphologie et une syntaxe. De fait, l'ouvrage connut un succès phénoménal (plus de huit cents manuscrits). Une autre particularité est sa rédaction en milieu hellénophone, à l'usage des fonctionnaires impériaux qui devaient apprendre le latin. De ce fait sa perspective est toujours comparative et l'obsession de son auteur est de réduire la différence entre les deux langues (Desbordes, 1988 ; voir aussi Baratin, Colombat, Holtz, 2009).

Le traitement de la morphologie latine dans les *Institutiones grammaticales* manifeste une exhaustivité sans précédent et sans

suite. Tout ce qu'on fera ensuite, c'est tenter d'y mettre de l'ordre, par mise en vers et mise en règles. Cela durera tant qu'on essaiera de faire apprendre la morphologie latine par des règles, c'est-à-dire jusqu'au XVII^e siècle (question 23). Quant à la syntaxe, la partie la plus originale (encore que très inspirée, parfois littéralement traduite de celle d'Apollonius Dyscole) car complètement nouvelle dans un univers latin qui se contentait, pour évoquer l'assemblage des mots, d'un traitement par défauts et figures, elle est construite sur une double grammaticalité, la première étant l'ensemble des contraintes imposées *a priori* par les constituants de l'énoncé, la seconde étant le « système du sens » qui l'emporte sur la première : si un énoncé est intelligible, même s'il ne satisfait pas aux contraintes de la combinatoire des mots, il est correct, car « l'intelligibilité prime sur la grammaticalité » (Baratin, 1989). Pas plus qu'Apollonius Dyscole, Priscien n'utilise la notion de fonction ; pas plus que lui, il n'utilise les concepts de sujet et de prédicat, ce qui donne à penser qu'il s'agit plus encore d'une morphosyntaxe que d'une syntaxe « véritable ». Ce texte, ignoré à la fin de l'Antiquité (au VI^e siècle, Cassiodore prend d'abord Priscien pour un auteur grec et ne verra jamais la révolution que celui-ci apportait [Holtz, 1999 : 94]), découvert par les médiévaux, d'abord les Carolingiens (Alcuin, le grammairien de Charlemagne), puis les grammairiens du XII^e siècle, va faire l'objet de commentaires, de traités entiers. Au XVIII^e siècle, Priscien est encore considéré comme l'interlocuteur le plus recevable en matière de grammaire latine par les grammairiens de l'*Encyclopédie*.

22

En quoi les grammaires sont-elles des objets culturels singuliers ?

On voit comment, à partir de ce qui vient d'être dit plus haut, s'est constitué empiriquement l'objet technique qu'est le manuel de grammaire dans lequel les jeunes Grecs ou les jeunes Romains apprennent les rudiments de l'analyse de leur langue. La composition progressivement stabilisée de cet objet va influencer durablement le développement de l'analyse des langues en Occident, en

fournissant le modèle auquel vont se conformer les grammaires composées dans les siècles suivants.

Schématiquement on peut en rendre compte de la façon suivante. Les grammaires, objets culturels singuliers, apparus vers le III^e siècle a. C., présentent :

- 1) un ensemble de catégories et de sous-catégories permettant de découper la chaîne des énoncés en unités et d'en décrire la morphologie. Ce dispositif, sur le long terme, peut subir des modifications : ajout de nouvelles catégories, modification de leur hiérarchie, de l'ordre d'exposition, de leur définition. La stabilité du dispositif est néanmoins ici le phénomène notable. Le plan par parties du discours est le plan canonique des grammaires de la tradition occidentale (question 18) ;
- 2) des objets discursifs, dont le discours du grammairien ne peut (presque) jamais faire l'économie : les exemples et les règles.

Qu'est-ce qu'un exemple ? C'est la forme de discours à travers laquelle est donnée une représentation de la langue-objet décrite, qui montre la langue, du moins une partie de la langue.

Car les exemples ne peuvent pas représenter toute la langue ; la grammaire ne peut pas être co-extensive avec son objet. Il faut donc opérer des choix. Cela s'entend de deux façons :

- 1) la représentation de la langue doit se faire à l'économie : les exemples sont le plus souvent des séquences prototypiques, à partir desquelles on peut générer une série d'énoncés analogues. Ils *représentent* des classes d'énoncés. Mais dans certains cas, la représentation complète des données impliquées dans une règle est nécessaire, quand, par exemple, les données correspondent aux cas où la règle ne s'applique pas ;

- 2) la nécessité du choix peut être aussi une conséquence du rapport aux données dans lequel se trouve le grammairien. Les grammairiens de l'Antiquité, dans les conditions d'émergence de la grammaire comme discipline autonome que nous avons décrites, ont pu avoir comme projet de décrire la totalité de la langue telle qu'elle s'offrait dans le corpus des « poètes et des prosateurs ». En revanche, le grammairien du XVI^e siècle qui décrit pour la première fois une langue dont il n'existe encore aucune grammaire ne se trouve pas dans la même situation : la *langue*, cet objet idéalisé, n'est pas *dans* les données. Les données offrent d'abord toutes sortes de phénomènes de variations diatopiques et diastématiques.